

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 19 (1931)

Heft: 348

Artikel: Les femmes dans les commissions administratives officielles : un recul à Genève

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-260164>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

encore à un journal illustré pour se plaindre de la publication de clichés qu'elle jugeait peut apaisés à passer sous des yeux d'enfants?

Ame droite, conscience intégrale, caractère énergique, elle est morte comme elle a vécu, avec courage et foi. Et le sillon qu'elle laisse derrière elle est un de ceux sur lesquels on ne peut qu'espérer voir marcher à leur tour les générations nouvelles, se passant le flambeau qu'elle vient de déposer.

M. F.

Les Femmes dans les Commissions administratives officielles

Un recit à Genève.

Janvier est à Genève le mois traditionnel pour la nomination par le Conseil d'Etat ou par le Grand Conseil des membres des Commissions administratives officielles, dont trois ont passé au crible durant ces dernières semaines. A l'importante Commission administrative de la Maternité et de l'Hôpital, M^{lle} le Dr. Maystre, qui avait annoncé son intention de démissionner pour cause de fatigue et de surcroît de travail à heureusement bien voulu céder à l'insistance des Sociétés féminines, et retirer cette démission, et le Conseil d'Etat n'a pu faire mieux que la confirmer pour une nouvelle période de trois ans dans ses utiles fonctions. A la Commission administrative de l'Asile d'incarcérables de Loëx (asile masculin et asile féminin), M^{me} Mathil a été également nommée à nouveau par le Conseil d'Etat, et M^{me} Gallay, élue à nouveau par le Grand Conseil, la présence de femmes dans cette Commission s'étant révélée d'une utilité que personne ne songerait plus à discuter.

Malheureusement, il n'en a pas été de même pour la Commission administrative de l'Asile d'aliénés de Bel-Air, de laquelle M^{lle} le Dr. Schaezel avait donné sa démission, s'estimant chargée par trop d'autres travaux. L'Union des Femmes et l'Association pour le Suffrage, qui ont toujours pris en main les présentations de candidates, avaient mis en avant le nom bien connu de M^{lle} le Dr. Renée Girod, qui, non seulement a acquis par sa pratique personnelle une expérience qui eût pu être précieuse à la Commission, mais encore que ses relations étroites avec des organisations de gardes-malades mettaient à même de comprendre tout particulièrement les besoins administratifs d'un grand asile comme Bel-Air; mais les femmes ont senti une fois de plus ici la perte qu'elles avaient faite par le retrait de M. le Conseiller d'Etat Jaquet, ancien chef de ce Département, car loin de leur répondre comme le faisait M. Jaquet dans des cas analogues: « j'ai si pleine confiance en vous que vos candidates seront les miennes », le gouvernement actuel a nommé un homme à la place de M^{lle} Schaezel. Le poste est perdu cette fois-ci pour une femme. Et la politique a joué son rôle. Il y a quelque temps, en effet, l'organe socialiste annonçait d'un ton catégorique que le parti socialiste entendait avoir dans les Commissions administratives la représentation à laquelle son importance numérique lui donnait droit: le successeur de M^{lle} Schaezel étant un médecin socialiste,

point n'est besoin de longues méditations pour comprendre ce qui est arrivé.

Nous ne contestons nullement au parti socialiste le droit d'avoir des siens dans d'importantes Commissions administratives, mais s'il est vrai qu'il est le seul parti qui se présente officiellement partisan des droits des femmes, n'est-il pas piquant de le voir user d'abord de son influence électorale pour écarter une femme, alors qu'en simple équité les femmes ont tout autant de droit à compter l'une des leurs dans ces mêmes Commissions mais ne possèdent pas l'arme essentielle du bulletin de vote pour faire passer leur candidature? On nous répondra, c'est certain, que nous n'avions qu'à proposer une candidate socialiste. Or, premièrement, il fallait une femme médecin, et nous n'en connaissons pas une seule parmi les femmes socialistes genevoises. Et deuxièmement, nos organisations féminines estiment extrêmement dangereux d'entrer dans des combinaisons politiques: elles demandent que soient nommées dans ces Commissions des femmes capables, compétentes, dévouées et qui accomplissent leur tâche en dehors de préoccupations électorales. Ce souci de rechercher uniquement la seule capacité, elles viennent malheureusement de le payer cher.

E. Gd.

La tragique histoire de Mrs. Wise

On s'est beaucoup ému dans les milieux féminins — et pas seulement en Angleterre, mais aussi chez nous — de la condamnation à mort prononcée par le tribunal d'Old Bailey (Londres) contre une femme de trente-sept ans, Kathleen Wise, mère de trois enfants, pour infanticide à l'égard d'un quatrième enfant, un petit garçon de neuf mois. Comme un jury de matrones et de médecins avaient certifié que la malheureuse était enceinte et attendait sa délivrance dans quelques semaines, le juge avait déclaré que l'exécution de la sentence « d'être pendue par le cou jusqu'à ce que mort s'ensuive », suivant la moyenâgeuse formule encore en vigueur, serait différée jusque après la naissance de l'enfant. Puis, comme on s'y attendait, la condamnation à mort a été commuée en condamnation aux travaux forcés à perpétuité.

Il va bien de soi que ceci n'a pas passé sans provoquer un grand mouvement de sympathie à la Cour et dans le public pour la malheureuse, héroïne de l'un de ces trop fréquents drames de la misère. Mrs. Wise, abandonnée par son mari avec trois enfants, avait vaillamment essayé de se tirer d'affaire, vendant jusqu'à sa machine à coudre pour avoir de l'argent pour soigner ses enfants, colportant de maison en maison des petits fagots de bois faits avec des débris, quand elle rencontra Alfred Weatley, avec lequel elle vécut, dont elle eut le petit Reggie, et qui est aussi le père du bébé à naître. Weatley ayant déjà deux enfants à lui, la charge était écrasante pour la pauvre femme, à qui son compagnon ne donnait guère que quelques shillings par semaine; aussi à Noël, harassée et désespérée, elle apporta Reggie à son père, lui disant qu'elle ne pouvait plus continuer de la sorte. L'homme envoya le malheureux bébé à la mère de Kathleen Wise, qui le retourna simplement à sa fille. Alors celle-ci l'asphyxia.

proche — du moins, il faut le croire.

Le faux-ménage revient en Angleterre, où sa présence fait le vide à peu près partout, et continue à écrire diligemment, car la pauvreté attend derrière la porte la plus petite chance de pénétrer dans leur modeste intérieur. Ils ont sept bouches à nourrir à coups d'articles, Lewes ayant à sa charge sa vieille mère, ses trois enfants, et l'épouse infidèle à laquelle il sert une pension mensuelle. C'est alors que Mrs. Lewes, comme elle tenait à être appelée, écrit à un ami: « Vous n'imaginez pas quelle personne pratique je suis devenue et quel œil pointu j'ai pour le moindre profit. C'est moi qui tiens les cordons de la bourse et je les dénoue avec le même regret qu'un avaré. » C'est alors que Lewes et Marian renoncent à une jolie promenade, parce qu'elle coûterait à chacun trente-cinq centimes... Quand l'argent manque, ils lynchent de baisers!

Grâce à sa remarquable intelligence, Lewes comprend très vite la valeur du talent littéraire de sa compagne et l'encourage à écrire des livres. Il comprend aussi qu'il n'y aura jamais qu'un littéraire sur leur toit et renonce aux œuvres d'imagination. Le microscope à l'œil, il s'abimera dès lors dans des études scientifiques, cependant que Marian deviendra la grande George Eliot. Sous ce nom de plume, elle lance ses premiers livres sans que personne, même pas son éditeur, ne sache qui est au juste cette étoile de première grandeur apparue dans le ciel de la vieille Angleterre. Les *Scènes de la vie cléricale*, le

A l'audience, l'accusateur déclara qu'il n'avait jamais rencontré de cas plus lamentable que celui-ci, et le juge assura Mrs. Wise de tout son appui dans sa demande de grâce. On sait le résultat de celle-ci, qui a soulagé bien des inquiétudes. Mais tout n'est pas fini ainsi, et nous nous demandons d'abord, avec notre confrère *The Vote*, auquel nous empruntons la plupart des détails qui précèdent, si vraiment il n'eût pas été possible d'éviter à la malheureuse tout ce sinistre et inutile appareil de condamnation à mort, puisque tout le monde savait que la sentence n'était pas exécutée? Nous nous demandons ensuite comment il se fait que la progressiste Angleterre, si avancée en d'autres domaines, puisse encore être régie par une loi pénale, qui, paraît-il, ne mettrait pas à la disposition du jury d'autre sanction que celle qu'il a prononcée? Punir l'infanticide de mort est tout simplement monstrueux à notre époque où l'on sait quels sont, neuf fois sur dix, les motifs qui conduisent à cet acte. Et enfin, nous ne saurions, pour notre part, estimer qu'une condamnation aux travaux forcés à perpétuité soit en proportion avec ce qu'elle punit: enfermer une femme, la priver de liberté pour toute sa vie, parce qu'elle a commis un geste de désespoir dans des circonstances dans lesquelles aucune de nous ne sait ce qu'elle aurait fait, constitue une vengeance de la Société, et non pas une amélioration à une situation tragique. Et les enfants de Mrs. Wise? Que deviendront-ils? Que seraient-ils devenus si la sentence de mort avait été exécutée, et ne faut-il pas songer à eux aussi?

Si, d'après les journaux féministes anglais, on discute maintenant un peu partout un amendement à la loi pénale, nous espérons qu'on saisira l'occasion pour une réforme complète de celle-ci. Il y a là du pain sur la planche pour les femmes députées.

M. F.

Femmes électrices... Comment voteriez-vous dimanche?

A Genève...

L'excellente décision de grouper les votations, pour ne pas déranger trop souvent les électeurs, va conduire aux urnes, ce premier dimanche de février, les membres masculins de nos familles, pour répondre, non seulement à la question que leur pose la Confédération, et dont on trouvera l'exposé plus loin, mais aussi à trois questions d'intérêt purement cantonal. Qu'on nous permette d'en dire quelques mots ici, puisque aussi bien, si nous étions électrices, ce serait en connaissance de cause que nous tiendrions expressément à voter.

Une de ces questions, d'ailleurs, nous touche de près, puisqu'elle règle la façon dont, en décembre 1931, auront lieu les élections aux tribunaux de prud'hommes — et de prud'femmes — auxquelles toutes les femmes, patronnes et ouvrières, employées et employées, pourront participer, après demande d'inscription sur un registre *ad hoc*. Ce n'est donc point au droit de la femme en ce domaine que l'on touchera dimanche, mais à la façon dont hommes et femmes exerceront ce droit. La loi qui avait fonctionné jusqu'à présent ayant paru insuffisante aux syndicats catholiques pour assurer leur représentation dans ces tri-



Cliché Schw. Frauenblatt

Mlle Eugénie DUTOIT (Berne)
Présidente de l'Union nationale des Amies de la Jeune Fille; présidente de la Section bernoise de l'Association des Femmes universitaires.

bonaux, une nouvelle loi a été adoptée par le Grand Conseil, au cours de l'hiver dernier, établissant non pas la représentation proportionnelle, mais un système de vote limité. Les socialistes ont protesté, et lancé le referendum, qui met dimanche aux prises les représentants des syndicats rouges et des syndicats jaunes. Il ne nous paraît pas qu'en ce qui concerne les femmes, futures électrices et futures juges, l'un des systèmes soit préférable à l'autre.

La seconde question, l'organisation de la police cantonale, c'est-à-dire l'augmentation du corps des gendarmes, notoirement insuffisant, paraît-il, pour les tâches qui lui incombent, avec l'accroissement de la circulation et le mouvement amené chez nous par la S.d.N., rencontre l'approbation de tous les partis. En revanche, ceux-ci se divisent sur la nécessité de l'augmentation de la police de sûreté, que déclarent nécessaire les partis bourgeois, et que combat le parti socialiste, qui préférerait une meilleure utilisation des forces de police rurales. Là non plus, il ne paraît pas que, nous les femmes, puissions avoir une opinion spéciale en tant que femmes. Ah! s'il s'agissait de l'établissement d'un corps de police féminine professionnelle, comme il en existe dans certaines villes d'Allemagne ou d'Angleterre, — ce serait autre chose!

Quant à la troisième question de politique genevoise posée dimanche prochain, nous y répondrions *oui* avec conviction si nous pouvions voter, et nous voudrions que toutes les voix de nos lectrices se joignent à la nôtre pour engager les citoyens masculins de leur entourage à faire de même. Car il s'agit d'un remède à cette plaie du chômage qui s'étend

PORTRAITS DE FEMMES

Georges Eliot (1819-1880)

(Suite) 1

Dans ses lettres à ses amis, Marian les habitue peu à peu à l'idée d'un changement... Mais lequel? Pas un de ses correspondants, amis de longue date, qui ne s'efforce en apprenant enfin la vérité. Décidés à l'union libre, Miss Evans et son ami quittent l'Angleterre le 20 juillet 1854, pour s'en aller vivre maritalement, à Weinard d'abord, à Berlin ensuite, où ils se livrent à des orgies livresques, font des rencontres intéressantes, et écrivent articles sur articles pour gagner leur pain.

Si les amis du couple hasardeux sont affligés, la famille Evans ne veut plus rien savoir de la pauvre Marian, et la « bonne » société anglaise est franchement épouvantée, et le lui fait sentir. L'Angleterre en a voulu à Lewes d'être l'instrument de la chute de celle qui devait être l'illustré George Eliot. *Instrument* ou seulement *occasion*? interroge Arvède Barine. « Ce qu'elle sacrifia en suivant Lewes, a écrit lord Acton, ce fut la liberté de la parole, le premier rang parmi les femmes de son temps et un tombeau dans Westminster. » Une femme ayant vécu hors la loi, bien qu'avec une dignité parfaite, ne pouvait, paraît-il, reposer dans le Panthéon britannique aux côtés d'hommes illustres et tous sans re-

1 Voir le No précédent du *Mouvement*.

sous la frénésie de son système pileux, continue à avoir toutes les délicatesses et tous les dévouements. Elle s'écrie: « J'éprouve le bonheur le plus complet que puisse donner la vie, possédant la sympathie et l'amour parfait d'un esprit qui sait stimuler le mien et m'encourager à une saine activité. » « Mon bien-aimé mari est à l'origine bénie de tout ce que j'ai pu accomplir », écrit-elle après le succès de ses trois romans rustiques. — Il faut remarquer ce détail assez piquant: dans un article écrit peu après avoir suivi Lewes, elle affirme gravement « ne pas partager le relâchement de l'opinion et des mœurs en France relativement au lien du mariage ».

Le Moulin sur la Floss, second roman champêtre, second chef-d'œuvre, « qui lui donne l'occasion d'exprimer, avec ses souvenirs d'enfance, ses sentiments profonds: les aspirations, les souffrances et les luttes de toutes les jeunes filles que le monde opprime, que l'injustice accable, que la bassesse révolte. » (E. et G. Domieu). En 1850, George Eliot est toute heureuse d'avoir écrit le dernier mot de sa troisième belle œuvre, *Silas Marner*. Elle est malade, déprimée, et, elle l'avoue, un peu encombrée par les trois enfants de Lewes. Ils ont quitté l'école d'Hofewyl (Suisse), où ils ont été élevés jusqu'à présent, et il faut les héberger et les pourvoir d'une profession. Il semble bien que l'amour exclusif de la grande romancière pour son compagnon de vie ne l'ait pas inclinée à être très maternelle pour les trois en-

En dépit de toutes les vexations, Marian est heureuse, grâce à « son bon ange » qui,